



## BRÈVES ÉCONOMIQUES

### DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

### DE BERNE

N° 29 – 17 septembre 2021

#### Faits marquants

**Nouvelles restrictions à l'entrée sur le territoire suisse :** A compter du lundi 20 septembre 2021, les mesures suivantes entreront en vigueur :

1/ les personnes non vaccinées ou non guéries du Coronavirus devront respecter les mesures suivantes : i/ présenter la preuve d'un test négatif (PCR ou antigénique) à leur arrivée en Suisse, quel que soit le mode de transport utilisé ; ii/ effectuer à leurs frais un nouveau test 4 à 7 jours après leur entrée en Suisse. Le résultat sera transmis aux autorités cantonales compétentes. Les personnes vaccinées ou guéries disposant d'un certificat COVID (passe sanitaire suisse) ou d'une autre preuve valable de vaccination ou de guérison ne seront pas tenues de se faire dépister. Pour mémoire, le passe sanitaire européen est reconnu comme équivalent au Certificat Covid suisse. Enfin, les personnes vaccinées hors UE avec un vaccin autorisé par l'Agence européenne des médicaments et qui ont leur domicile en Suisse, ou qui entreront en Suisse, pourront obtenir le certificat Covid suisse.

2/ Par ailleurs, toutes les personnes entrant en Suisse (vaccinées, guéries, ou testées négatives) devront remplir le formulaire d'entrée, ce qui permettra aux cantons d'effectuer des contrôles aléatoires quant au respect des conditions sanitaires d'entrée sur le territoire. Les compagnies aériennes et les entreprises de transport par autobus devront s'assurer de l'application des nouvelles mesures.

3/ Les personnes de moins de 16 ans, celles qui traversent la Suisse en transit, qui transportent des voyageurs dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que les travailleurs frontaliers et les personnes en provenance de régions frontalières seront exemptées de l'obligation de présenter un test et de remplir un formulaire d'entrée.

#### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 16/09	Var. vs 09/09
EUR/CHF	1,0875	-0,01%
USD/CHF	0,9237	+0,5%
SMI	12 028. 44	-0,71%
Taux 10a	-0,23	+4pb

#### Covid-19

##### Situation sanitaire en Suisse et au Liechtenstein, le 17 septembre à 13h :

	Cas confirmés source OFSP*	Décès source OFSP
<b>Vendredi 17 septembre</b>	820 982	10 611
<b>Jeudi 16 septembre</b>	820 980	10 611
<b>Mercredi 15 septembre</b>	819 708	10 609
<b>Mardi 14 août</b>	817 494	10 608

\*Office fédéral de la santé publique

**Vaccin :** L'agence publique suisse des produits thérapeutiques, Swissmedic, étudie l'extension des autorisations des vaccins Pfizer et Moderna à l'administration d'une 3<sup>ème</sup> dose. A l'heure actuelle, les vaccins de Moderna et Pfizer (seuls vaccins utilisés en Suisse ; le vaccin Johnson&Johnson est homologué mais la Suisse n'en a pas commandé) sont autorisés pour l'administration de deux doses pour les personnes âgées de 12 ans et plus.

**Vaccination :** L'Office fédéral de la santé publique recommande désormais aux personnes ayant été infectées par la Covid-19 de se faire vacciner dans les 3 mois qui suivent leur guérison (contre 6 mois auparavant). Par ailleurs, les autorités sanitaires recommandent également la vaccination de toutes les femmes enceintes à partir de la douzième semaine de grossesse. Le consentement écrit du médecin n'est donc plus nécessaire.

**Recherche :** Le groupe pharmaceutique suisse Lonza collabore avec l'entreprise américaine Altimune dans le cadre du développement d'un spray nasal complémentaire aux vaccins contre la Covid-19. Ces sprays stimuleraient une réponse locale au niveau du nez et de la gorge afin de renforcer le blocage du virus. L'Institut Pasteur et l'université d'Oxford participent également au projet.

**Covid long :** Au 17/09/2021, environ un millier de personnes sont enregistrées auprès de la caisse d'assurance invalidité au titre des effets d'un « Covid longue durée ». L'assurance invalidité devient obligatoire après 1 an et demi d'arrêt de travail. Par ailleurs, le centre hospitalier universitaire de Genève (HUG) suit plus de 400 personnes atteintes d'un Covid longue durée, et estime qu'entre 20% et 30% d'entre elles sont en incapacité de travail totale ou partielle.

**Mesures économiques d'urgence :** Le Conseil fédéral a soumis au Parlement l'approbation d'un budget supplémentaire au budget 2021, d'un montant de 79 M CHF. Ce montant est destiné à financer notamment des soutiens à l'économie dans le cadre de la crise Covid : i/ l'indemnisation des entreprises publiques ferroviaires pour cause de pertes de recettes dues à l'effondrement du trafic (25 M CHF) ; et ii/ le financement des prestations (chômage partiel, allocation aux indépendants) versées par le Confédération par la caisse d'Assurance-chômage (16,7 M CHF). Si ce budget supplémentaire était approuvé, le montant alloué aux mesures d'urgence en 2021 s'élèverait à 24,6 Mds CHF (3,5% du PIB),

## Economie

**Inflation :** En août 2021, l'indice des prix à la production et à l'importation a augmenté de +0,7 % en glissement annuel (g.a).

**Chômage :** Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) a augmenté de 0,5 point de pourcentage en g.a, s'établissant à 5 %.

**Conjoncture :** Le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) vient de réviser ses prévisions de croissance à la baisse, anticipant une progression du PIB de 3,2% pour 2021 (contre 3,6% précédemment).

**Politique économique :** Le Conseil fédéral a présenté au Parlement ses 18 objectifs de politique générale pour l'année 2022, issus des trois lignes directrices de la législature 2019-2023 : i/ la Suisse assure sa prospérité et saisit les chances qu'offrent le numérique et le développement durable ; ii/ le soutien à la cohésion nationale et au renforcement de la coopération internationale ; iii/ assurer la sécurité, s'engager pour la protection du climat et des ressources naturelles et agir en partenaire fiable sur le plan international. La déclinaison du premier objectif pré-cité comprend notamment les objectifs suivants : i/ le bilan des premières mesures de promotion de la finance numérique en Suisse entrées en vigueur en 2021, et l'étude de nouvelles mesures, l'open finance étant explicitement citée ; ii/ l'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur les fonds propres avec pour finalité de mettre en œuvre les nouvelles normes du Comité de Bâle ; III/ l'éventuelle introduction d'une taxe sur le tonnage pour le secteur de la navigation maritime, et l'imposition des cigarettes électronique.

## Secteur financier

**Immobilier :** Au 1er juin 2021, la Suisse comptait 71 365 logements vacants, soit une baisse de -9,5 % du parc de logements en g.a. Le parc de logements vacants enregistre ainsi sa première contraction depuis 12 ans.

**Banque :** A l'occasion de l'édition 2021 de la « Journée des banquiers », l'Association des banquiers suisses (ABS) a appelé la Suisse à renouer le dialogue avec l'Union européenne suite à l'arrêt par le Conseil fédéral des négociations en faveur d'un accord-cadre institutionnel en mai 2021. Après avoir rappelé les atouts de la place financière (innovation, recherche continue de compétitivité, gestion des données privées), elle a encouragé ses membres à ne pas attendre les évolutions réglementaires aux Etats-Unis et en Europe en matière de taxonomie verte pour développer de nouvelles solutions en matière de finance verte.

## Secteurs non financiers

**Transport :** Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, le fret ferroviaire représentait près de 75 % du volume de marchandises transportées à travers les Alpes, soit une hausse de +15 % en g.a.

**Marchés publics :** En 2020, l'administration fédérale a acquis des biens, des services et des travaux de construction pour un montant de 7,2 Mds CHF (1% du PIB), soit une hausse de 17% en glissement annuel.

**Agroalimentaire :** Le contingent d'importation d'œufs de consommation sera relevé de +20% (soit une hausse de 3 500 tonnes) du 01/10/2021 au 31/12/2021. Cette hausse de contingent doit permettre de répondre à la hausse de consommation d'œufs constatées depuis le printemps 2020.

**Sport :** Le français Décathlon va ouvrir un nouveau point de vente à Genève, portant ainsi son nombre d'établissements en Suisse à 24 magasins.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication : Gilles BORDES  
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Antoine BOCOgnano

Pour s'abonner : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.  
Crédits visuel : Pixabay